



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS MINIBASKET

Saison 2024-2025

Règlement U9 F-M

Article 1 : Composition des équipes

Pour chaque rencontre, le nombre de joueurs est de 6 licenciés minimum et 8 licenciés maximum.

Les rencontres se joueront :

- **Secteur Nord :**
 - **U9 Confirmés** 5x5 sur tout terrain en priorité.
 - **U9F-G Débrouillés** 4x4 en largeur ou tout terrain.
- **Secteur Sud :** 3x3 en largeur de terrain et/ou 4x4 sur grand terrain (avant la rencontre, une concertation est nécessaire entre les éducateurs).
- **Tous les joueurs doivent être licenciés auprès de la FFBB dans la catégorie U8/U9 ou U7 s'ils bénéficient d'un surclassement (prévu par les règles de la FFBB).**

Article 2 : Terrain- panneaux- ballon

- Chaque équipe devra se munir d'un ballon taille 5.
- Hauteur de l'anneau : 2,60 m (les panneaux doivent obligatoirement être conformes aux circulaires ministérielles en vigueur concernant la sécurité de l'enfant).

Article 3 : Temps de jeu

- Format championnat 4x8 min (non décompté sauf sur lancer franc).

Article 4 : Score :

- **En championnat U9 Confirmés La feuille de marque électronique est obligatoire (e-marque)**

Comptage normal, **hormis lorsque l'écart de point est supérieur à 30 points à la fin de la 1^{er} période, le score est remis à zéro au tableau d'affichage.**

Le résultat tiendra compte du score final.

- **En championnat U9 Filles Débrouillées La feuille de marque spécifique en papier est obligatoire**

Points par période :

Le résultat d'une période ne pourra dépasser 2 pts même si l'équipe à marquer plus.

Seule la victoire, la défaite ou l'égalité de la période seront pris en compte.

Période gagnée : 2pts,

Période perdue : 0pt,

Période égalité : 1pt par équipe

Le plus important n'est pas de gagner mais de participer !

Résultat :

- La progression de la totalité des jeunes participants est d'une grande importance.
- Le Mini-Basket n'étant pas la victoire à tout prix, un score nul est parfaitement valable.

- La victoire ne pourra pas dépasser les 8pts.

Les numéros des joueurs marquant ne seront pas indiqués sur la feuille de marque.

Le score sera noté sur une feuille, sur le tableau d'affichage : le score et remis à zéro.

Article 5 : Application des règles du mini-basket

- L'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match, doivent rentrés au minimum 1 quart-temps complet (sauf blessé) avant la fin du 3^{ème} quart-temps.

- Les remplacements :

- En format plateau : à la volée.
- En format championnat : sur ballon mort (sur tous les coups de sifflet de l'arbitre).

- Pas d'application des règles des 3 secondes, 8 secondes et 24 secondes.

- 5 fautes d'équipe par quart-temps.

- Retour en zone toléré.

Article 6 : Encadrement

Pour encadrer une équipe de la catégorie Mini Basket, il est **obligatoire** que les encadrants aient préalablement **signé la charte d'engagement entraîneur mini basket (annexe à remplir et à envoyer avant la 1^{er} rencontre)**.

Conséquences en cas de non-respect

En cas de non-respect de ces engagements, Dans le cas contraire, **une amende de 50euros*** sera appliquée.

*(Cette amende sera utilisée pour soutenir les initiatives de développement de Mini Basket)

Les encadrants, entraîneurs de l'équipe pour les plateaux et/ou les **rencontres doivent être majeurs et licenciés auprès de la Fédération Française de Basket-Ball.**

Il en est de même pour les accompagnateurs qui souhaiteraient exercer une fonction officielle.

Un mineur peut parfaitement encadrer une équipe de mini-basket mais **il doit obligatoirement être accompagné, tant aux entraînements qu'aux matchs, par un licencié majeur.**

Article 8 : L'ARBITRAGE

L'ARBITRAGE EN U9

1/ Les matchs U9 doivent être arbitrés par deux ou trois jeunes et/ou un adulte confirmé.

2/ L'arbitre touche le ballon après toutes les violations et les fautes et doit surtout faire exécuter les touches au bon endroit.

3/ L'arbitre doit tout faire pour que le jeu reprenne le plus vite possible. Si un enfant reproduit plusieurs fois dans le match la même violation l'arbitre expliquera à l'enfant la règle à la mi-temps ou à la fin du match.

4/ Les règles à faire appliquer durant les rencontres :

Tous les contacts qui empêcheraient la progression du ballon ou des joueurs, et tous les contacts dangereux.

- Reprise de Dribble
- Les gros Marcher
- Les sorties de balles
- Les fautes sur TIR

Article 7 : Sanctions

Les associations ne respectent pas ce règlement seront sanctionnées suivant les dispositions financières et les règlements généraux du Comité Départemental de la Manche au même titre que les championnats jeunes.

Article 8 : Règles du jeu et fair-play

Jouer au basket est un loisir, un sport, une école de la vie. Comme tout sport, le basket ball, véhicule des valeurs tel que :

- La solidarité, cette valeur est primordiale pour que la compétition se déroule dans un esprit sain.
- Le dépassement de soi, avant de se battre contre les autres, il est important de se battre avec soi-même, de repousser ses limites !
- La compétitivité, si elle est saine permet d'augmenter ses performances et de se surpasser.
- Se faire plaisir, c'est souvent en prenant du plaisir, que vos performances seront meilleures.
- Le respect, une valeur que chacun devrait avoir dans la vie de tous les jours. Elle passe par le respect des arbitres, des coachs, de son équipe et bien sûr de ses adversaires.

Commission Mini Basket



Charte d'Engagement pour les Entraîneurs/ les Encadrants/ les Bénévoles de la catégorie Mini Basket du département de la Manche Saison 2024-2025

Je soussigné(e), en tant qu'_____ de la catégorie_____, m'engage à respecter et à appliquer le règlement du mini-basketball **de la saison 2024-2025.**

Engagement

1. Je m'engage à prendre connaissance du règlement du mini-basketball et à le respecter dans son intégralité.
2. Je m'engage à remplir la feuille de route et la transmettre au responsable de l'organisation du plateau.
3. Je m'engage à promouvoir l'esprit sportif, le respect mutuel et l'équité sur et en dehors du terrain.
4. Je m'engage à assurer la sécurité et le bien-être de tous les joueurs sous ma responsabilité.

Conséquences en cas de non-respect

En cas de non-respect de ces engagements, **une amende de 50 euros** sera appliquée. Cette amende sera utilisée pour soutenir les initiatives de développement du mini-basketball.

Signature

Nom du club _____

Nom de l'entraîneur /l'encadrant/bénévole : _____

Numéro de la licence : _____

Date : _____

Signature : _____

À retourner l'adresse mail : ramy.ctcd50@gmail.com